

# Siaeag : Entretien des systèmes de climatisation des bâtiments

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

2 mars 2021

Entité publique : SIAEAG – Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau et d’Assainissement de la Guadeloupe (EPCI) Régie dotée de la seule autonomie financière

Référence / Intitulé de la consultation : Affaire n°21S0003- **Entretien des systèmes de climatisation des bâtiments du SIAEAG**

Objet de la consultation : Le SIAEAG souhaite maintenir en bon état de fonctionnement les différentes unités de climatisation qu’elles possèdent dans différents bâtiments sur l’ensemble de son territoire : maintenance préventive, curative. Les besoins sont organisés en 2 lots, lot n°1 pour les sites techniques de l’assainissement collectif, lot n°2 pour les sites techniques de l’eau potable et administratifs. Ce besoin ne comprend pas l’acquisition de nouvelle unité de climatisation.

Cette consultation fait suite à une précédente procédure déclarée sans suite.

Type de procédure : Procédure adaptée selon les art. L. 2123-1 et s. et art. R. 2123-1 et s.) du Code de la commande publique

Date et heure limite de remise des plis : 24/03/2021 17:00 heure locale

Les prestations donnent lieu pour à deux accords-cadres mixtes avec maximum - 12 mois, reconductible 3 fois - mono-attributaire

Le dossier de la consultation pourra gratuitement être obtenu et le dépôt des offres s’effectuera sur la plateforme de dématérialisation [www.eguadeloupe.com](http://www.eguadeloupe.com)

Les modalités de choix des attributaires s’effectueront selon les règles décrites au Règlement de la consultation décrites au chapitre 3 du document intitulé 21S0003- DCE

Durée de validité des plis : 120 jours - pas de forme de groupement imposée